

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 30 janvier 2018, de 19 h 30 à 20 h 18, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Johanne Talbot

Messieurs Normand Caron
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

Sont absentes :

Mesdames Martine Duquet
Lise Tremblay

Sont absents :

Messieurs Jovany Gagnon
Éric Gauthier

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-18-01-30-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du mardi 30 janvier 2018 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017**
- 4.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2017**
- 5.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 6.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1- Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources humaines
 - 6.2- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny) et à l'école primaire Saint-Nicolas (Montmagny)
 - 6.3- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire aux Quatre-Vents (Saint-Malachie) et à l'école primaire des Méandres (Saint-Léon-de-Standon)
 - 6.4- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène)
 - 6.5- Nomination d'un (e) représentant (e) de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au comité d'orientation – Stratégie jeunesse pour la région de L'Islet
 - 6.6- Entente pour la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches 2017-2022
 - 6.7- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021
 - 6.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école Beaubien (Montmagny)
- 7.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 7.1- Comité de parents
 - 7.2- Comité consultatif du transport
 - 7.3- Comité EHDAA
 - 7.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 6 décembre 2017
- 8.- INFORMATIONS**
 - 8.1- ADIGECS Info n° 35 – Dévoilement du plan de la CAQ sur la gouvernance des commissions scolaires
 - 8.2- Lettre du Ministre – Mesures régulières et additionnelles de maintien des bâtiment et de résorption du déficit de maintien : aide financière additionnelle
 - 8.3- Lettre et résolution de la Municipalité de Saint-Charles de Bellechasse – Avis sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021
- 9.- RÉGIE INTERNE**
- 10. SUJETS DIVERS**
- 11.- DOCUMENTATION**
- 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**
- 13.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18-01-30-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18-01-30-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2017;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

5.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

6.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

6.1- **Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources humaines**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la nécessité de prévoir une relève au poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU le processus de sélection réalisé et la recommandation unanime des membres du comité de sélection, réunis le 14 décembre 2017.

CC-18-01-30-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procèdent à la nomination de monsieur Nicolas Turcotte au poste de coordonnateur au Service des ressources humaines.

Adopté.-

6.2- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Saint-Thomas (Montmagny) et à l'école primaire Saint-Nicolas (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'absence de la direction d'établissement à l'école Saint-Thomas et à l'école Saint-Nicolas;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper les fonctions à la direction d'établissement en remplacement de la personne affectée à ce poste;

ATTENDU le processus de sélection réalisé et les recommandations positives reçues.

CC-18-01-30-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procèdent à la nomination temporaire de monsieur Éric Bolduc au poste de directeur d'établissement intérimaire à l'école Saint-Thomas et à l'école Saint-Nicolas, [strate 7].

Adopté.-

6.3- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire aux Quatre-Vents (Saint-Malachie) et à l'école primaire des Méandres (Saint-Léon-de-Standon)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'absence de la direction d'établissement à l'école aux Quatre-Vents et à l'école des Méandres;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper les fonctions à la direction d'établissement en remplacement de la personne affectée à ce poste.

CC-18-01-30-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procèdent à la nomination temporaire de madame Isabelle Comtois au poste de directrice d'établissement intérimaire à l'école aux Quatre-Vents et à l'école des Méandres, [strate 6].

Adopté.-

6.4- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'absence de la direction d'établissement à l'école Aubert-De Gaspé et à l'école Jeanne-De Chantal;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper les fonctions à la direction d'établissement en remplacement de la personne affectée à ce poste;

ATTENDU le processus de sélection réalisé et les recommandations positives reçues.

CC-18-01-30-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procèdent à la nomination temporaire de monsieur Jean-Pierre Jomphe au poste de directeur d'établissement intérimaire à l'école Aubert-De Gaspé et à l'école Jeanne-De Chantal, [strate 7].

Adopté.-

6.5- Nomination d'un (e) représentant (e) de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au comité d'orientation – Stratégie jeunesse pour la région de L'Islet

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la correspondance de la MRC de L'Islet du 23 janvier 2018 et annonçant la mise en place d'une stratégie jeunesse pour la région de L'Islet;

ATTENDU QUE cette proposition de la MRC de L'Islet a été retenue comme l'un des onze projets pilotes par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2016-2021*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à titre de partenaire de la MRC de L'Islet, souhaite participer au comité d'orientation chargé de conseiller la MRC dans l'élaboration de cette stratégie jeunesse.

CC-18-01-30-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur Sylvain Dubé, directeur, soit nommé à titre de représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au comité d'orientation chargé de conseiller la MRC de L'Islet dans l'élaboration de la *Stratégie jeunesse pour la région de L'Islet*.

QUE le président, M. Alain Grenier, adresse une lettre à M. Patrick Hamelin, directeur général de la MRC de L'Islet, l'informant de la nomination.

Adopté.-

6.6- Entente pour la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches 2017-2022

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la précédente *Entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches*, qui devait être échue au 30 juin 2017;

ATTENDU QUE les partenaires signataires de l'entente spécifique ont réaffirmé leur volonté d'agir collectivement pour la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les quatre commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches contribuent pour un montant total de 375 000 \$ pour cinq ans, soit la durée de l'entente;

ATTENDU QUE la contribution annuelle des quatre commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches s'élève à 75 000 \$, basée sur un calcul per capita de la clientèle.

CC-18-01-30-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'autoriser monsieur Alain Grenier, président, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, l'*Entente pour la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches*;

D'accorder le financement requis en lien avec la précédente entente selon les termes spécifiés au point 4.3 *Engagements des commissions scolaires*, de l'entente.

Adopté.-

6.7- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la commission scolaire doit établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU la consultation menée auprès des membres du comité de parents en vertu de l'article 193;

ATTENDU la consultation menée auprès de l'ensemble des municipalités du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-18-01-30-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Édith Dubé et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires adoptent le plan triennal 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 tel que rédigé au document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*, version du 30 janvier 2018 et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE, selon ce plan triennal de répartition et de destination des immeubles, une liste des écoles et des centres de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud soit déterminée et que les actes d'établissement soient délivrés.

Adopté.-

6.8- Adjudication de contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école Beaubien (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 10 janvier 2018 pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école Beaubien (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2018 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Michel Gamache et Frères inc.	600 365,20 \$	1
Les Entreprises JR Morin inc.	660 710,00 \$	2
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	677 032,15 \$	3
Martin Mercier inc.	749 867,50 \$	4
Les Excavations Lafontaine	764 821,00 \$	5
Excavation Vézina	772 597,67 \$	6
MDG Entreprise inc.	939 113,46 \$	7

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Norda Stelo, recommandant l'octroi du contrat à Michel Gamache et Frères inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 600 365,20 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre des mesures 50625 et 50626 reçues du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2016-2017.

CC-18-01-30-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par les mesures 50625 et 50626 et de la recommandation de la firme Norda Stelo, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des infrastructures et voies d'accès à l'école Beaubien (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Michel Gamache et Frères inc. pour un montant de 600 365,20 \$ (avant taxes);

QUE madame Huguette St-Hilaire, directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

7.- RAPPORT DES COMITÉS

7.1- Comité de parents

Mme Édith Dubé, commissaire-parent, présente les points traités lors de la rencontre du comité de parents du 18 décembre 2017, entre autres, présentation d'une capsule sur le budget des établissements, consultation de la Fédération des comités de parents du Québec sur sa planification stratégique 2017-2020, consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, projet de calendrier scolaire 2018-2019, procédure de fermeture des établissements en cas d'intempéries, rapport annuel.

7.2- Comité consultatif du transport

Aucune rencontre.

7.3- Comité EHDAA

Prochaine rencontre le 31 janvier 2018.

7.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 6 décembre 2017

Le directeur général, M. André Chamard, présente et commente le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 6 décembre 2017.

8. INFORMATIONS

8.1- ADIGECS Info n° 35 – Dévoilement du plan de la CAQ sur la gouvernance des commissions scolaires

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente le document d'information de l'ADIGECS portant sur le dévoilement du plan de la CAQ sur la gouvernance des commissions scolaires.

8.2- Lettre du Ministre – Mesures régulières et additionnelles de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien : aide financière additionnelle

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue du Ministre annonçant une aide financière additionnelle dans le cadre des mesures régulières et additionnelles de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien.

8.3- Lettre et résolution de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre et la résolution de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse reçues dans le cadre de la consultation sur le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*.

9. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

10.- SUJETS DIVERS

Mme Denise Caron, commissaire, pose une question en lien avec la consultation du calendrier scolaire 2018-2019. Le directeur général, M. André Chamard, rappelle que le calendrier scolaire 2018-2019 est toujours en consultation et que son adoption est prévue à la séance ordinaire publique du conseil des commissaires du 27 février 2018.

11.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

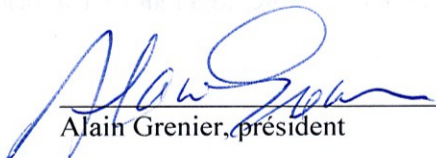
12.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)

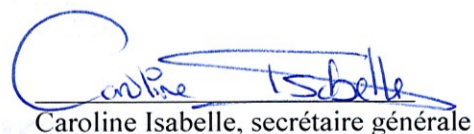
Aucune question à ce point.

13.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**CC-18-01-30-12**

II EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 18.


Alain Grenier, président


Caroline Isabelle, secrétaire générale